



## DELIBERATION N° 2023-05

### Objet : Modification du tableau des effectifs

#### **Le 19 janvier 2023 à 14h**

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 12/01/2023

#### Nombre de membres en exercice : 14

Présents (10) : Pierre AUVOLAT, Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAVE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Thierry GIMENEZ, Jérémie LACROIX, Gilles LUCARELLA, Christian LAVENIR, Hervé CARDON.

Secrétariat assuré par : Fabrice DEJOUX

Le Président rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal,

Considérant le tableau des effectifs en date du 30/01/2022,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, et de créer un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, pour permettre l'avancement de grade de l'agent concerné,

Le Président propose à l'assemblée, la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, permanent, à temps plein.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 01/03/2023 :

Filière : administrative,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : adjoint administratif,  
Grade : administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emploi : adjoint administratif  
Grade : adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

#### **Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 23/01/2023

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. Fabrice DEJOUX

Transmis au représentant de l'Etat le : **01 FEV. 2023**

Publié le : **01 FEV. 2023**

